



37^{ème} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR D'ISSOIRE 63

REGLEMENT

Le règlement particulier complète la réglementation générale d'Autocross & Sprintcar 2026.

L'A.S.A.C. A, C.A.B 23 rue René Brut 63110 BEAUMONT, organise les 27 & 28 Juin 2026 avec le concours d'Issoire Sport Auto une épreuve automobile nationale d'AUTO-CROSS et SPRINT-CAR intitulée :

37^{ème} AUTO-CROSS et SPRINT-CAR d'ISSOIRE

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de France d'Auto-Cross (Maxi Tourisme – Super Buggy – Buggy 1600)
- La coupe de France d'Auto-Cross (buggy cup – tourisme cup)
- Le championnat France Sprint Girl et Super Sprint
- La coupe de France de Maxi Sprint et de Junior Sprint
- Le challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne
- Le challenge ASACA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le n° **26/AC2061013** le 29/03/26 et par la FFSA sous le permis d'organisation n° **380** en date du 29/04/2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

LICENCE

Observateur FFSA	M. RIOUX Dominique	
Président du collège des Commissaires Sportifs :	M. BERGUES Thierry	76614/0908
Membres du collège :	Mme MITRAC Danièle	6151/1101
	Mme THEVENIN-BOUSSICUT Christine	343934/1609
Directeur de Course :	M. RAINAUD Christian	6150/1101
Direction de Course Adjoint :	M. ROPP Axel	296875 / 0815
Adjoint à la Direction de Course Départ	M. HERBEUVAL René	136959/0315
Adjoint à la Direction de Course grille Départ :	M. LAVILLE Olivier	188439/1503
Adjoint à la Direction de Course Arrivées :	M. TISSIER Jean Charles	11274/1503
Adjoint à la Direction de Course Gestion	M. GREGOIRE Yves Valentin	326487/1205
Images vidéos :		
Adjoint à la Direction de Course vidéos/Pilotes :	M. RICHARD Jean Paul	250666/1205
Secrétaire direction de course. Main courante. Notif	Mme MARROT-RIOUX Annie	14769/1501
Main Courante Direction de Course.	Mme MORENO Christelle	
Main Courante Vidéo	M. FAYARD Roland	30129/0516

Commissaire Technique Délégué <i>Responsable</i>	M. LOBROT Martial	114567/0403
Commissaire technique Délégué <i>Resp. adjoint</i>	M. ROQUES Jean Pierre	178808/0912
Commissaires Techniques :	M. ROQUES Laurent	16814/0908
	M. PEGOLOTTI Serge	6047/1603
	M. FAYARD Jean-Luc	17626/0516
	M. MIRAMONT Jean-Luc	311195/1609
	M. MACCOLINI Matthieu	228892/1612
Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents :	M. DESROCHES René	1726/0516
	M. THOLONIAS Jean Louis	15106/1609
	M. BLANC Michel	20772/0805
Responsable des vérifications administratives :	Mme CHEVILLON Elisa	229255/1205
Chronométreurs responsable délégué FFSA :	M. GAASCH Patrice	32392/0416
	M. GAASCH Josselin	215786/0416
Assistant Chronométreur	Mme VELLA Séverine	207829/0516
Commissaire responsable du parc fermé :	M. ROCHON Gérald	2876/1602
	M. ROUZEAU Mickael	
Responsable de la mise en place des moyens de Secours et de la mise en état du terrain :	M. MONIOT Jacques	
	M. ROUZEAU Mickael	
Organisateur administratif :	A.S.A.C.A.	
Organisateur technique :	UNION SPORTIVE ISSOIRE SPORT AUTO	
Médecin-chef :	Dr LESPIAUCQ Christine	464467/1602
Responsable service presse :	Melle DELORT Audrey	

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	dès l'obtention du permis d'organiser
Clôture des engagements	le 17 juin 2026
Publication de la liste des engagés :	le 23 juin 2026
Date et lieu de l'épreuve	les 27 & 28 juin 2026 au circuit Terre CEERTA ISSOIRE

SAMEDI 27 JUIN

Vérification administratives et techniques	le 27 juin 2026 de 6h50 à 09h00
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	le 26 juin 2026 à 18h00 Salle du collège
Briefing : un briefing écrit sera distribué aux vérifications administratives	

Essais chronométrés	le 27 juin 2026 à partir de 8h00
Briefing oral (à discrétion du Directeur de Course)	le 27 juin 2026 15 minutes après les essais.
1 ^{ères} et 2 ^{èmes} manches qualificatives	le 27 juin 2026 de 13h30 à 19h

DIMANCHE 28 JUIN

3 ^{èmes} manches qualificatives	le 28 juin 2026 à partir de 8h00
Demi-finales et Finales	le 28 juin 2026 à partir de 13h30
Affichage des résultats	15mn maximum après la fin de chaque finale
Podium sur le circuit à l'arrivée de chacune des finales	

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives au bungalow administratif le samedi 27 juin de 6h50 à 9h00, les vérifications techniques au hangar technique, se dérouleront le 27 juin 2026 de 7h00 à 09h10. La liste provisoire des pilotes engagés pourra être consultée sur le site internet "engagés sport".

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

Dans le cas d'un pilote mineur, la présence physique du tuteur ou de son représentant est obligatoire **pendant toute la durée de l'épreuve**

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements se feront via la plateforme internet "engagé sports" <https://www.engage-sports.com/>

La date limite d'engagement pour les pilotes invités par l'organisateur est fixée au **Mercredi 17/06/2026** à minuit (cachet de la poste faisant foi) ou équivalent pour les jours fériés.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- 190 € pour la Junior Sprint,
- 220 € pour toutes les autres divisions.

En cas de non-participation d'un pilote et quel que soit son statut, à une compétition, il devra annuler par e-mail son engagement auprès de l'opérateur au plus tard le mercredi 17/06/2026, ainsi que sur le site dédié aux engagements.

3.2. EQUIPAGES

Conforme à la réglementation générale Auto Cross et Sprint Car 2026.

Peuvent s'engager à une compétition des Championnats et Coupes de France d'Auto-Cross et Sprint Car, quelle que soit la division.

- les pilotes figurant sur la liste des pilotes prioritaires FFSA établie au **20** janvier de l'année en cours,
- les pilotes "*régionaux*" invités par chaque organisateur, titulaires d'une licence en cours de validité (Titres de Participation INTERDITS).

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des divisions admises conformément à la réglementation du championnat de France Auto-cross et Sprintcar 2026

4.2. NUMEROS

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car.

4.3. Tous les véhicules doivent être équipés d'un transpondeur agréé par la FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit terre du Ceerta à Issoire.

Il est long de 907 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 16 mètres.

Le circuit est agréé par la FFSA sous le N° 63 16 19 0557 AC Nat 0907 en date du 14/09/2023.

L'accès au circuit se fait par l'A75 SORTIE 13.

6.4. TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas de problèmes technique, le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau d'affichage papier. Ce tableau d'affichage papier sera situé en dessous de la Direction de Course et Collège sportif.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à l'entrée de la prégrille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros 07.60.35.61.23 / 06.07.16.13.13.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. ESSAIS

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car.

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

Le 27 juin 2026 à partir de 8h00.

Deux séances d'essais chronométrés se dérouleront sur 3 tours, 10 voitures maximum par série.

7.2. BRIEFING

Il sera écrit et envoyé à tous les concurrents par messagerie instantanée.

Un briefing oral pourra être organisé 15 minutes après la séance des essais chronométrés, tenue correcte exigée.

7.3 COURSE

Les manches qualificatives se dérouleront sur 5 tours : le 27 juin 2026 de 13h30 à 19h30, le 28 juin 2026 à 8h00.

Demi-finales et finales à partir de 13h30 le dimanche 28 juin 2026.

7.3.1 La pole position est fixée à gauche.

7.4 Zone d'assistance temporaire

La zone d'assistance temporaire est située devant le stand de contrôles techniques

7.6. PARC FERME FINAL

A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et /ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel et provisoire sera affiché 15mn après la fin des finales.

Il deviendra définitif 30mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.1P PODIUM :

Sauf en cas de force majeure et après accord de la Direction de Course, la cérémonie des podiums sera organisée à l'issue de chaque finale.

Présence obligatoire des pilotes en combinaison

10.2P PRIX :

Les mêmes prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie :

1^{er} : 200 € / 2^{ème} : 150 € / 3^{ème} : 125 € / 4^{ème} : 100 € / 5^{ème} : 85 €

Les prix seront envoyés sous 15 jours directement aux pilotes

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste : 2 extincteurs portatifs de 9 kg, type ABC

Nombre de commissaires de piste pendant l'épreuve : 14

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2/2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ARTICLE 12. DIVERS

Règlement du parc concurrent (voir réglementation FFSA)

- Le parc concurrent sera ouvert le vendredi 26 juin 2026 à 14h00

- Il sera distribué 5 bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote, 4 pour son assistance). Ces bracelets permettent l'accès à la manifestation et au parc concurrent, ils doivent être accrochés dès l'arrivée au circuit.
- Chaque concurrent devra prévoir : * 1 bâche de sol 5x4m, * des rallonges électriques aux normes NFC15-100, * 1 extincteur de 6Kg.

Des contrôles seront effectués par l'organisateur.

- Les voitures particulières qui ne tractent pas les véhicules, les remorques ainsi que les camping-cars seront rangées dans les emplacements réservés et accessibles autour du parc.
- Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur et/ou amarré solidement au sol.
- Le concurrent reste responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.
- Toute pollution pourra entraîner la disqualification immédiate de la course et éventuellement des poursuites au sein du TGI de Clermont Fd.
- **L'utilisation d'engins motorisés « non homologué et non assuré » est strictement interdite dans l'intégralité du site.**

Utilisation de drones :

L'utilisation de drones pendant les courses est soumise à l'autorisation de l'organisateur.

PLAN CIRCUIT

AUTOCROSS/SPRINT-CAR D'ISSOIRE

